

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTÀ - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Eugène CASELLI - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 010-095/11/BC

■ Approbation d'une convention de fonds de concours avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour la mise en œuvre de l'accompagnement à l'emploi du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Centre DHCS 11/5890/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le protocole d'accord pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Centre (PLIE MPM Centre) a été signé par l'Etat, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Général, la Ville de Marseille, l'association du PLIE devenue « Emergence(s) compétences projets » et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011

Le PLIE MPM Centre a pour mission de stabiliser sur des emplois durables des personnes qui en étaient jusque-là écartées du fait de leurs difficultés sociales et professionnelles. Pour cela, il met en place un accompagnement à l'emploi de ces personnes, leur permettant de suivre le temps nécessaire un parcours personnalisé d'accès à l'emploi. Le plan s'adresse aux habitants du territoire du bassin centre de la Communauté urbaine, soit les communes d'Allauch, Marseille, Plan-de-Cuques et Septèmes-les-Vallons.

A partir du 1^{er} janvier 2010, la Communauté urbaine a décidé d'intervenir comme organisme intermédiaire gestionnaire des crédits de Fonds Social Européen FSE, facilitant en cela la mission générale d'animation du plan confiée au PLIE MPM Centre en prenant à sa charge une partie des responsabilités administratives et financières qui étaient dévolues jusque là à l'association du PLIE. Un avenant au protocole d'accord initial a donc été approuvé par l'ensemble des partenaires

C'est ainsi qu'incombe désormais à l'organisme intermédiaire la mission de mettre en place l'accompagnement à l'emploi des adhérents du PLIE MPM Centre, en s'appuyant sur des associations retenues par appel à projet.

Pour cette raison, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, qui subventionnait jusque là l'association en charge de l'animation et de la gestion du PLIE MPM Centre, propose de confier directement à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole les fonds destinés à l'accompagnement, à l'emploi du PLIE MPM Centre, soit la somme de 350 000 euros pour l'année 2011.

En effet, ceux-ci viendront s'ajouter aux financements apportés par la Communauté urbaine, soit en fonds propres, soit au titre du Fonds Social Européen, ce qui permettra de simplifier les démarches administratives et financières des associations qui n'auront désormais plus qu'un seul interlocuteur.

Pour retenir les associations en capacité d'assurer l'accompagnement à l'emploi du PLIE MPM Centre, la Communauté urbaine préparera un appel à projets diffusé sur le site électronique de Marseille Provence Métropole.

L'examen des réponses sera assuré par :

- le Comité Technique du PLIE MPM Centre,
- son Comité de Pilotage,
- et le Comité Stratégique de gestion du FSE de Marseille Provence Métropole.

Les modalités de versement des fonds par le Conseil Général se feront de la façon suivante :

- 70% à la demande de la Communauté urbaine après signature de la convention par les deux parties,
- Le solde, soit 30%, au terme de la convention, sur présentation d'un bilan d'activités détaillant les modalités de mise en œuvre et les résultats des actions engagées dans le cadre de l'accompagnement à l'emploi du PLIE MPM Centre pour l'année 2011.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté de prendre acte de l'octroi de ce fonds de concours de 350 000 euros par le Conseil Général, et d'approuver la convention fixant les engagements respectifs et précisant les modalités de versement de cette somme par le Conseil Général.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La circulaire DGEFP 99/40 du 21 décembre 1999 sur le développement des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi ;
- L'instruction DGEFP n°2009.22 du 8 juin 2009 sur les modalités de financement de l'activité des PLIE conventionnés en tant qu'organismes intermédiaires au titre des programmes du FSE – Période 2007-2013 ;
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;
- La délibération n° ECO 4/892/CC du 8 octobre 2008 approuvant le protocole d'accord 2008 – 2010 ;
- La délibération n° RNOV 006-1711/09/CC du Conseil de Communauté du 23 décembre 2009 approuvant un avenant au protocole d'accord et prolongeant sa durée jusqu'en 2012 ;
- La délibération n° RNOV 006-249/10/CC du Conseil de Communauté du 10 décembre 2010 approuvant la candidature de MPM pour poursuivre son rôle d'organisme intermédiaire des trois PLIE de son territoire sur la période 2011-2013 ;
- La décision de la Commission Permanente du Conseil Général du 17 décembre 2010 confiant à la Communauté urbaine les fonds destinés à l'accompagnement à l'emploi du PLIE MPM Centre ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de simplifier les démarches administratives et financières des associations retenues par appel à projet pour l'accompagnement à l'emploi du PLIE MPM Centre ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est pris acte du fonds de concours d'un montant de trois cent cinquante mille euros (350 000 euros) accordé par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône à la Communauté urbaine pour la mise en œuvre de l'accompagnement à l'emploi du PLIE MPM Centre.

Article 2 :

Est approuvée la convention de fonds de concours ci-annexée entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône à la Communauté urbaine.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à l'Emploi

Sabine BERNASCONI

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI